

# <u>Département de Seine-et-</u> Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

**DECISION DU MAIRE** 

N°2025/DCEA/068

OBJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DULCIE SEPTEMBER AU BÉNÉFICE DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE NANGIS-DIMANCHE 9 MARS 2025 — REPETION AVEC MUSICIENS DU NORD SEINE-ET-MARNE.

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande formulée par Monsieur Jean LAMBERT, président de l'orchestre d'harmonie de Nangis,

CONSIDÉRANT le planning d'occupation de la salle « Dulcie September »,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de permettre à l'association d'effectuer la répétition avec les musiciens.

#### DECIDE

<u>Article 1</u>: La signature de la convention de mise à disposition de la salle Dulcie September au bénéfice de l'orchestre d'harmonie de Nangis,

Article 2 : Que la convention de mise à disposition est consentie à titre gracieux.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de trois mois, à compter de la signature de ladite décision.

1, 201 524 Berger-Levrault (1309)

## Article 4 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice des affaires culturelles,
- L'harmonie de Nangis,

## Fait à Nangis, le 19 février 2025

#### Le Maire

**Nolwenn LE BOUTER** 

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture Le ... 2...1...F.E.V., 2025

Et de la transmission ou notification et publication Le ...2..1. FEV: 2025

Le Maire

#### **Nolwenn LE BOUTER**

